



GETTY IMAGES

## La Cour suprême radicale du Canada

La cour activiste qui change fondamentalement le pays

- Abraham Blondeau
- [20/02/2023](#)

Le Canada d'aujourd'hui est radicalement différent de celui d'il y a une génération. En conduisant dans n'importe quelle petite ville, vous tomberez sur un magasin de cannabis. Visitez une grande ville et vous trouverez des sans-abris et des problèmes de drogue endémiques, ainsi que des sites d'injection sûrs. Ouvrez le journal télévisé et vous entendrez parler de multiples crimes violents chaque soir. Des drapeaux de fierté homosexuelle flottent sur presque tous les bâtiments publics et gouvernementaux. Et peut-être le plus choquant, quelqu'un de votre famille a mis fin à sa vie aux mains d'un médecin. Ce pays n'est plus ce qu'il était il y a quelques années à peine.

Un fil conducteur relie tous les changements énumérés ci-dessus : tous ont été initiés par la Cour suprême du Canada. Les représentants élus pour lesquels les Canadiens ont voté n'ont pas promulgué ces changements. Un groupe de neuf juges non élus a donné force de loi à ces changements sociaux massifs qui ont balayé le pays. Tristan Hopper, du *National Post*, a écrit : « La Cour suprême du Canada a fait preuve d'un activisme qui a commencé à affecter profondément la vie quotidienne des Canadiens. »

PT\_FR

L'un des aspects les moins couverts par les médias est que toutes ces décisions constitutionnelles majeures ont été orientées vers un côté du spectre idéologique. C'est une force importante qui a poussé tout le Canada à pencher radicalement à gauche.

Il est important de comprendre comment l'institution judiciaire la plus puissante du pays en est venue à être ainsi, et ce que cela signifie pour le destin du Canada.

## L'alliance de l'élite laurentienne

Le Canada fonctionne sous le système de démocratie parlementaire de Westminster, mais la Constitution canadienne était une tentative d'amalgamer le meilleur des modèles anglais et américain. Le grand tournant dans le droit canadien s'est produit lorsque le Premier ministre Pierre Trudeau a rapatrié la Constitution de la Grande-Bretagne en 1982. Le Canada avait jusqu'alors fonctionné selon le principe de la suprématie parlementaire, selon lequel tout ce que le Parlement décidait avait force de loi. Trudeau a introduit le concept de suprématie judiciaire, selon lequel une haute cour a le dernier mot sur la loi.

Trudeau s'est battu avec les premiers ministres provinciaux pendant des jours, principalement sur ce principe. Finalement, un compromis a été trouvé : Trudeau obtiendrait sa Charte des droits et libertés, tandis que les provinces obtiendraient leur « clause nonobstant », qui leur permet de passer outre à une décision judiciaire. Le gouvernement fédéral dispose du même pouvoir. Sur papier, cela semblait fonctionner, mais dans la pratique, cela s'est avéré être un piège.

Les juges de la Cour suprême sont nommés par le premier ministre et restent en fonction jusqu'à l'âge de 75 ans. Le pouvoir législatif n'a pas le pouvoir de révoquer une nomination. Cela permet automatiquement au pouvoir exécutif de constituer une coalition de juges alignés idéologiquement par le biais de la nomination. La Cour suprême n'est soumise à aucune supervision démocratique.

Ce problème est exacerbé par le fait que le Canada n'a pratiquement pas connu de correction de trajectoire politique depuis 1967. Depuis Pierre Trudeau, le gouvernement fédéral a suivi la même direction d'extrême-gauche, qu'il soit libéral ou conservateur. La seule exception a été Stephen Harper, mais à ce moment-là, la Cour était devenue l'alliée de l'élite laurentienne libérale qui constitue la classe politique du Canada. Qu'il s'agisse de politiciens ou de juges, la plupart viennent des mêmes écoles en Ontario et au Québec. L'alliance libérale laurentienne entre le gouvernement fédéral et la Cour suprême a été un puissant vecteur de changement.

*Options politiques* a écrit en 2003 : « Ce qui est moins évident, mais non moins vrai, c'est que la Cour suprême du Canada, comme son homologue américaine, fait partie de la coalition gouvernementale nationale. Elle reflète et protège la coalition d'intérêts qui a nommé ses juges. Depuis l'entrée en vigueur de l'article 15 en 1985, les Cours suprêmes sous Dickson, Lamer et McLachlin ont servi de partenaires, et non de freins, aux gouvernements Mulroney et Chrétien. Comme Trudeau l'avait prévu, un allié judiciaire armé de la Charte permet aux fédéraux d'obtenir indirectement « par décret judiciaire » ce qu'ils ne pourraient obtenir directement, ou du moins pas sans coûts politiques inacceptables. »

C'est ce qu'on appelle un échec et mat constitutionnel. De toute façon, la gauche radicale détient le dernier mot sur la loi suprême du pays.

## L'« arbre vivant » communiste

La théorie juridique sous-jacente utilisée par la Cour suprême éclaire davantage la situation. « Selon la Cour suprême du Canada, le sens de la Constitution n'est pas fixé par son texte »,

écrit Bruce Pardy au *C2C Journal*. « Au contraire, la Constitution est un « arbre vivant » qui doit être interprété en fonction de l'évolution des circonstances sociales. » Cette métaphore juridique a été inventée par Lord Sankey en 1929. Cela a donné à la Cour suprême l'autorité supposée de créer de nouveaux droits non écrits dans la Constitution.

La Cour suprême a lu la Charte, au cours de ses 40 ans d'existence, en grande partie à travers un prisme idéologique « progressiste », transformant lentement ce qui avait été rédigé comme une liste de droits à l'autonomie en un mandat pour les valeurs collectives, les droits de groupe et les priorités de l'État gestionnaire expansif », poursuit Pardy. « En clair, la Cour décide de la politique sociale. Comme l'a dit l'ancienne juge de la Cour suprême Rosalie Abella dans un discours prononcé en 2018 à Jérusalem, publié plus tard sous forme de chronique dans le *Globe and Mail*, la Cour suprême est 'l'arbitre final des valeurs contestées qui devraient triompher dans une société.' Et elle tranche sur les valeurs de la société. »

Pensez-vous que neuf personnes non élues devraient décider des valeurs qui devraient triompher dans la société canadienne ?

Le bilan de la Cour suprême prouve que « l'arbre vivant » a ses racines dans le communisme. Presque toutes les décisions majeures dans lesquelles un nouveau droit a été inventé par la Cour ont été prises par la gauche radicale. Ce n'est pas un jugement juste, mais de l'activisme judiciaire communiste et pervers.

Voici quelques-unes des principales décisions prises par la Cour suprême. Réfléchissez à la façon dont ces changements ont eu un impact sur la vie de tous les Canadiens :

- **Euthanasie** : En 2015, la cour a créé le droit à l'euthanasie dans la Charte des droits et libertés. Le *National Post* écrit : « Selon la décision de la cour dans *l'affaire R. v. Carter*, tout adulte compétent qui 'souffrait intolérablement' en raison d'une condition 'irréversible' avait désormais le droit de demander l'aide d'un médecin pour se donner la mort. Il est quelque peu ironique de constater que cette nouvelle garantie se trouve dans les dispositions de la charte du 'droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne.' » C'est également la Cour qui a obligé le législateur à étendre l'euthanasie aux malades mentaux.
- **Crimes violents** : Une décision de 2017 du tribunal a établi que la « position par défaut » de la loi est que les criminels doivent être libérés à la « première occasion raisonnable ». Cela a créé le problème d'« arrêter et libérer » à travers le pays où les récidivistes sont de retour dans les rues pour commettre d'autres crimes.
- **Le crime par arme à feu** : Alors que les crimes violents ont augmenté dans tout le pays, la Cour a décidé en 2015 que la peine obligatoire de trois ans pour les crimes commis avec une arme à feu était une « punition cruelle et inhabituelle ». La décision n'était pas basée sur le cas où un membre de gang a essayé de tirer sur un rival, mais sur une situation hypothétique où un propriétaire légal d'arme à feu a laissé son permis expirer. La seule situation imaginée a suffi pour supprimer la peine obligatoire.
- **Consommation de drogues** : L'itinérance et les décès par surdose atteignent des sommets au Canada, principalement en raison de l'accent mis sur la « réduction des risques » et non sur l'élimination des drogues. La genèse de cette orientation provient d'une décision judiciaire de 2011 qui a permis aux provinces d'ouvrir des sites d'injection sûrs et que les lois sur les drogues ne s'appliquent pas à l'intérieur des murs du bâtiment. La décision de la cour a déclaré qu'il n'y avait aucune preuve que ces sites créaient un préjudice quelconque à la sécurité publique. Rendez-vous dans n'importe quelle communauté au Canada disposant d'un site d'injection sûr et voyez par vous-même si c'est vrai.
- **Cannabis** : Alors que la Cour suprême a statué que le gouvernement fédéral détient le pouvoir de criminaliser le cannabis, dans une affaire judiciaire de 2015, la cour a élargi la définition du « cannabis médical » pour inclure les huiles, les thés, les brownies et sous d'autres produits. Cela a contribué à ouvrir la voie à la légalisation de la drogue en 2018 via une législation.

Maintenant que toutes ces politiques sociales drastiques sont en place, il est très difficile de faire marche arrière. C'était le plan depuis le début.

## Le programme réel

La dure réalité que les Canadiens doivent réaliser est que la Constitution ne les protège pas de la tyrannie, mais plutôt la rend possible.

Lorsque Trudeau père a rapatrié la Constitution et créé la Charte des droits et libertés, cela a représenté le début d'une révolution lente. Pardy continue au *C2C Journal* : « S'appuyer sur la charte pour protéger la liberté individuelle est une erreur. Le document n'est pas équipé pour retenir un État dominant intégré dans tous les aspects de la vie moderne ou un système judiciaire enclin à approuver cette domination. Rétrospectivement, la charte semble presque naïve, écrite comme si une telle chose ne pouvait pas se produire. » La charte a été délibérément écrite pour permettre un gouvernement abusif, une Cour suprême abusive et une alliance entre les deux.

Comment pouvez-vous connaître le motif et le programme derrière ces événements ? Grâce à la prophétie biblique.

Le regretté Herbert W. Armstrong a averti pendant des décennies que les nations occidentales étaient attaquées par une infiltration communiste. Il ne s'agissait pas d'une guerre chaude, mais d'une guerre idéologique, où les croyants communistes entraient dans le pays et finissaient par prendre le contrôle d'institutions clés, la plus importante étant le système éducatif. Ce n'est pas sans raison que le Canada suit le chemin bien tracé vers le communisme depuis les années 1960. Ce n'est pas pour rien que la quasi-totalité des politiciens, des avocats et des juges canadiens sont appelés « l'élite laurentienne » et ont été formés dans les mêmes écoles en Ontario et au Québec. Il y a une raison pour laquelle toutes ces élites pensent de la même façon et approuvent des changements sociaux radicaux et un gouvernement expansif. L'infiltration communiste a été très efficace. Vous pouvez en savoir plus sur cette infiltration communiste au Canada [ici](#).

C'est pourquoi, si vous êtes Canadien, votre ville, votre communauté, votre vie ont changé. C'est pourquoi le Canada a dérivé si loin vers la gauche au cours des dernières générations. 2 Rois 14 : 25-27 dit que cela arriverait au point où le Canada en tant que nation en viendrait à être « effacé ». Tel est le véritable programme de la Cour suprême et du gouvernement de la gauche radicale du Canada. Pourtant, la Bible dit que Dieu va sauver les États-Unis, le Canada et le Commonwealth britannique une fois de plus.

Si vous êtes troublé par ce qui se passe dans votre pays, vous pouvez agir. Pas en manifestant ou en votant—mais en vous repentant envers Dieu. C'est le seul moyen de lutter contre cette infiltration communiste. Pour en savoir plus, lisez nos livres [Les Anglo-Saxons selon la prophétie](#) et [L'Amérique sous attaque](#).